

OFFRE D'ACHAT ENTRE COPROPRIÉTAIRES :

L'acheteur :

Nom de l'acheteur

Profession

Adresse

Ville Code postal

Téléphone domicile Travail

Le vendeur :

Nom du vendeur

Profession

Adresse

Ville Code postal

Téléphone domicile Travail

Par les présentes j'offre d'acheter, aux prix et conditions ci-dessous, l'immeuble que je détiens en copropriété avec le vendeur portant le numéro :

No rue Ville code postal

désigné comme étant le lot _____ du cadastre de _____ d'une superficie de _____
no de lot Nom du cadastre superficie du lot (p.c. ou m.c)

1. PRIX ET MODE DE PAIEMENT :

1.1 Le montant net qui sera versé au vendeur pour l'achat de sa part de l'immeuble sera de :

_____ dollars \$ _____
montant en chiffre montant \$

que je consent de payer comme suit :

1.2 Avec la présente offre, je remets par chèque un dépôt de :

_____ dollars \$ _____
montant en chiffre montant \$

qui sera encaissé lors de l'acceptation de l'offre. Au moment de la signature de l'acte de vente, devant notaire, cette somme sera appliquée au montant net dû au vendeur.

1.3 Au moment de l'acte de vente devant notaire, je verserai la somme additionnelle de :

_____ dollars \$ _____
montant en chiffre montant \$

J'assumerai seul le financement de l'immeuble et les frais de paiement anticipés (pénalités) des hypothèques existantes.

2. CONDITIONS DE VENTE

2.1 Je deviendrai propriétaire de l'immeuble lors de la signature de l'acte de vente devant le notaire de mon choix.

2.2 L'acte de vente devra être signé le ou avant le : _____
date

2.3 Je m'engage à faire, dans les 3 jours suivant la date d'acceptation de mon offre et à mes frais, une demande de prêt hypothécaire de 1^{er} rang au montant nécessaire pour l'achat de l'immeuble, portant intérêt au taux courant remboursable selon les modalités de mon choix. Si dans les 10 jours ouvrables suivant l'acceptation de cette offre je n'ai pu obtenir une telle hypothèque, j'en aviserai immédiatement le vendeur par écrit. Dans ce cas, l'offre d'achat sera nulle et mon dépôt me sera remboursé.

2.4 Au moment de la vente, l'immeuble devra être livré dans le même état que celui ou il se trouvait au moment de l'offre d'achat.

2.5 Le vendeur s'engage à remettre à l'acheteur tous les documents relatifs à l'immeuble en sa possession.

2.6 Je connais bien l'immeuble et j'accepte les documents relatifs à celui-ci. Si une mise à jour du certificat de localisation est nécessaire pour l'achat de l'immeuble, la mise à jour sera payée par l'acheteur.

2.7 Le vendeur devra, par déclaration dans l'acte de vente ou par affidavit, attester qu'il est résident du Canada au sens de la loi d'impôts fédéral et provincial, à défaut de quoi seront appliquées les dispositions des lois fiscales concernant la délivrance d'un certificat ou la rétention d'une partie du prix de vente.

2.8 Le vendeur déclare n'avoir connaissance d'aucun facteur se rapportant à l'immeuble susceptible, de façon significative, d'en diminuer la valeur ou d'en augmenter les dépenses et n'avoir reçu aucun avis d'autorité compétente que l'immeuble n'est pas conforme aux lois et règlements en vigueur.

2.9 Les frais et les honoraires de l'acte de vente, de son inscription et des copies seront assumés par l'acheteur.

2.10 Les frais de radiations des hypothèques existantes, s'il y a lieu, seront assumés par l'acheteur.

- Les initiales des acheteurs et des vendeurs sont nécessaires en marge de cette page et à côté de toute rature

